

Rapport annuel



2013

2014



Commission scolaire des
Rives-du-Saguenay



Commission scolaire
des Rives-du-Saguenay

4

Mot de la présidente et de la directrice générale

5

Liste des établissements de la commission scolaire des Rives-du-Saguenay

6

Membres du conseil des commissaires par circonscription et Services administratifs

7

Nos bons coups!



11

Activités réalisées dans le cadre de la convention de partenariat 2010-2014

13

Principales réalisations – Plan stratégique



16

Rapport du protecteur de l'élève

17

Éléments relatifs à l'intimidation et à la violence à l'école

18

Principaux indicateurs de réussite et constats

20

Actions et décisions prises par le conseil des commissaires



21

Bilan des états financiers

22

FORCES AVENIR

23

Règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la CSRS

Partenaire
de la réussite !



Mot de la présidente et de la directrice générale

Il nous fait plaisir de vous présenter notre rapport annuel 2013-2014 qui fait état des efforts déployés par la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay (CSRS) pour atteindre les cibles et objectifs fixés, conformément à l'entente de partenariat convenue avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et au Plan stratégique de notre organisation.

L'année 2013-2014 fut une année de grands changements à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay puisqu'elle a été marquée par l'adoption d'un train de mesures visant à réduire les dépenses et augmenter les revenus dans notre organisation. Aux prises avec un manque à gagner budgétaire cumulé de 7,4 M \$, la CSRS a eu la difficile tâche de sabrer dans son fonctionnement tout en préservant la qualité et l'accessibilité des services offerts aux élèves.



Malgré ce contexte budgétaire difficile, la commission scolaire a conservé les sommes allouées aux services de soutien direct aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA). En scrutant à la loupe toutes les façons de faire dans notre organisation et en procédant à une réorganisation du travail dans plusieurs secteurs, en 2013-2014, nous avons réussi à réduire près de 2,5 M \$ dans les dépenses administratives et dans les activités reliées aux biens meubles et immeubles. Toutefois, nous avons été dans l'obligation de revoir le taux de la taxe scolaire, le gouvernement du Québec ayant réduit l'aide additionnelle aux contribuables qui avait permis, jusqu'à ce jour, d'éviter des hausses du compte de taxe. Cette mesure a permis d'appliquer un taux uniforme de taxation pour les contribuables de tout notre territoire.

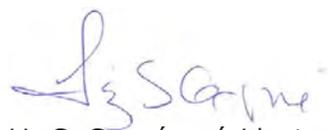


Cela dit, plusieurs projets ont été mis en place à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay comme le développement de nouveaux créneaux au sein de nos services éducatifs adultes. À titre d'exemple, le personnel a travaillé à l'implantation d'un projet novateur de formation à distance et effectué une mission en France qui aura permis de recruter une vingtaine d'étudiants français intéressés par la formation professionnelle Protection et exploitation des territoires fauniques.

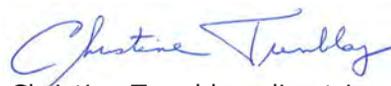
Enfin, la Commission scolaire est fière des exploits exceptionnels réalisés par ses élèves autant que par son personnel en 2013-2014. Ceux-ci se sont démarqués dans plusieurs sphères d'activités, notamment lors de l'Expo-sciences pancanadienne, du Gala provincial du Concours québécois en entrepreneuriat, du Gala des Prix d'excellence de la Fédération des commissions scolaires du Québec, du Prix de reconnaissance Essor et ailleurs. Enfin, mentionnons le taux de décrochage de nos élèves qui se situe en dessous des 10 % au cours de ces deux dernières années.

Au nom des membres du conseil des commissaires et de la direction de la CSRS, nous tenons à souligner le travail remarquable de tous les membres du personnel qui contribuent quotidiennement à la persévérance, au développement du plein potentiel et à la réussite de nos élèves jeunes et adultes.

À chacune et à chacun, nos plus sincères remerciements!



Liz S. Gagné, présidente



Christine Tremblay, directrice générale

Les établissements de la commission scolaire des Rives-du-Saguenay

SAINT-CŒUR-DE-MARIE / SAINT-ANTOINE

Jean-François Proulx,
directeur

SAINT-DENIS / SAINT-ISIDORE

Louise Noël, directrice

SAINT-JOSEPH

Astrid Desmeules, directrice

SAINTE-THÉRÈSE

Micheline Reid, directrice

VANIER / SAINT-GABRIEL

Marie-Claude Tremblay,
directrice

ÉCOLE PRIMAIRE ET SECONDAIRE

FRÉCHETTE

Line Fortin, directrice

ÉCOLES SECONDAIRES

CHARLES-GRAVEL

Johanne Allard, directrice

Sandra Boulianne,
directrice adjointe

Mireille Boutin,
directrice adjointe

Isabelle Gauthier,
directrice adjointe

Karine Lavoie,
directrice adjointe

Paulin Turcotte,
gestionnaire
d'établissement

DE L'ODYSSÉE LAFONTAINE ET DOMINIQUE-RACINE

Carl Bouchard, directeur

Alain Bélanger,
directeur adjoint

Catherine Boivin,
directrice adjointe

Dave Mc Mullen,
directeur adjoint

Gilbert Paiement,
directeur adjoint

Marie-Josée Simard,
directrice adjointe

Armand Bergeron,
gestionnaire
d'établissement

ÉCOLES PRIMAIRES

ANDRÉ-GAGNON

Gynette Blackburn, directrice

ANTOINE- DE ST-EXUPÉRY

Ginette Tremblay, directrice

DE LA PULPERIE

Mario Lemieux, directeur

DES QUATRE-VENTS / SAINT-DAVID

France Tremblay, directrice

DU VALLON / MARIE-MÉDIATRICE / SAINT-FÉLIX

Brigitte Bellemare, directrice

FÉLIX-ANTOINE-SAVARD

Luc Émond, directeur

JEAN-FORTIN / LA SOURCE

Sonia Deschênes, directrice

Dominique Tardif,
directrice adjointe

LA CARRIÈRE

Sonia Sirois, directrice

LE ROSEAU / SAINTE-ROSE

Annie Gaudreault, directrice

L'HORIZON / SAINTE-CLAIRE

Hervé Beaulieu, directeur

MÉDÉRIC-GRAVEL

Pascale Simard, directrice

MONT-VALIN / SAINTE-BERNADETTE

Sylvain Morissette, directeur

NOTRE-DAME / DES JOLIS-PRÉS

Isabelle Boivin, directrice

Dominique Tardif,
directrice adjointe

NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE

Serge Tremblay, directeur



DES GRANDES-MARÉES

Marie-Josée Tremblay,
directrice

Michelle David,
directrice adjointe
(affectation temporaire)

Pascal Martel,
directeur adjoint

Stéphane Angers,
gestionnaire d'établissement

CENTRES DE FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

CFGF DES RIVES-DU-SAGUENAY (LAURE-CONAN / DUROCHER)

Patricia Bouchard, directrice

France Tremblay,
directrice adjointe

CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

ÉQUIPEMENT MOTORISÉ

Linda Fortin, directrice

L'OASIS

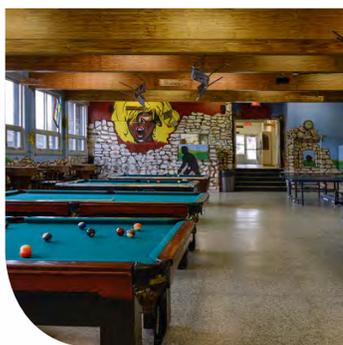
Dominic Boily, directeur

Sarah Drolet,
directrice adjointe

MÉTALLURGIE ET MULTISERVICES / LA BAIE

Stéphane Minier, directeur

Dany Vaillancourt,
directeur adjoint



MEMBRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES PAR CIRCONSCRIPTION

Circ.	Commissaire
#1	Michel Girard
#2	Hélène De Champlain
#3	Lily Girard
#4	Jany Saindon
#5	Hervé Charbonneau
#6	Sonia Desgagné, Vice-présidente
#7	Bernard Villeneuve
#8	Jimmy Tremblay
#9	Omer Deschesnes
#10	Antonin Simard
#11	Diane Perron
#12	Jean-Claude Martel
#13	Diane Gauthier
#14	Henri Girard
#15	Guy Langlois
#16	Yvon-Robert Côté
#17	Liz S. Gagné, Présidente
#18	Diane Tremblay
#19	Diane Durand
#20	France Gagné
#21	Sylvie Belzile
#22	Annick Larouche, Commissaire parent
#23	Caroline Tremblay, Commissaire parent

SERVICES ADMINISTRATIFS

DIRECTION GÉNÉRALE

Christine Tremblay
Directrice générale

Gilles Routhier
Directeur général adjoint
et communication

Hélène Aubin
Conseillère en communication

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Sarah Tremblay
Secrétaire générale

SERVICES ÉDUCATIFS – JEUNES

Josée Gaudreault
Directrice

Catherine Gagné
Directrice adjointe

Stéphane Côté
Directeur adjoint

Annie Girard
Régisseuse du transport

SERVICES ÉDUCATIFS – ADULTES

Jean Blackburn
Directeur

Éric Nadeau
Coordonnateur

Monique Beaudry
Coordonnatrice aux
services aux entreprises et
développement international

SERVICE INFORMATIQUE

Paul Lalancette
Directeur

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Jocelyn Ouellet
Directeur

Geneviève Gilbert
Directrice adjointe

Sébastien Malenfant
Coordonnateur

Chantale Fortin
Conseillère en santé
et mieux-être

Lise Pâquet
Agente d'administration

SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

Martin Deschênes
Directeur

Claude A. Tremblay
Directeur adjoint

Alain Duchesne
Régisseur

Julie Gaudreault
Agente d'administration

SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Michel Simard
Directeur

Carl Duchesne
Directeur adjoint

Audrey Lavoie
Coordonnatrice

France Tremblay
Agente d'administration

Francis Maltais
Régisseur

EXÉCUTIF DU COMITÉ DE PARENTS

Anik Larouche
Présidente

Isabelle Gagnon
Vice-présidente

Virginie Boudreault
Secrétaire-trésorière

Caroline Tremblay
Directrice

Gaétan Gagnon
Directeur



Nos bons coups!

Une année exceptionnelle pour des élèves exceptionnels et du personnel exceptionnel!
La Commission scolaire des Rives-du-Saguenay est très fière du travail accompli par ses élèves et les membres de son personnel. La qualité des projets élaborés tout au long de l'année 2013-2014 témoigne de l'implication et de la détermination de chacun.



53^e
Expo-sciences
pancanadienne
2014

**Meilleur projet junior
et Grand prix à
Thomas Imbeault-
Nepton**
de l'école secondaire
De L'Odysée/Lafontaine
pour son projet
Au rythme de l'haptique.

**Prix de l'Excellence
junior à William
Harvey**
de l'école secondaire
De L'Odysée/Lafontaine
pour son projet
*Un arbre de Noël
dans les yeux.*



**Prix national
à l'école primaire
Des Jolis-Prés,**
catégorie primaire –
2^e cycle, pour son projet
*Le marais du Pré-Joli,
un site unique
à découvrir.*



**Prix national
à l'école secondaire
Charles-Gravel,**
catégorie secondaire –
Adaptation scolaire,
pour le projet de
fabrication de chaises
Environdack.

**Concours québécois
en entrepreneuriat
Gala provincial
2014**





18^e Gala national du concours Chapeau les filles!

Prix de reconnaissance Essor

**Prix Intégration au marché du travail –
Emploi-Québec à Mme Stéphanie Fortin,**
du Centre de formation professionnelle
Métallurgie et Multiservices.



**Grand prix national Essor
à l'école secondaire Charles-Gravel**
pour son projet *Exposition de l'école-musée/
centre d'artistes Vers demain.*

Finale provinciale Défi Génie Inventif



**Médaille d'argent –
catégorie 2^e cycle
à Marilyn Gauthier,
Jeanne Tremblay et
Virginie Brosseau**
de l'école secondaire
De L'Odysée/
Dominique-Racine

LES ÉCOLES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY

Un milieu de vie formidable dans lequel
nos jeunes se fixent des objectifs... et les atteignent!

NOS ÉLÈVES PARMIS LES PREMIERS!

FINALE RÉGIONALE EXPO-SCIENCES HYDRO-QUÉBEC 2014
Bravo à tous nos élèves du primaire et du secondaire qui ont participé à Expo-sciences
Hydro-Québec 2014 et félicitations aux 16 équipes qui se sont démarquées lors de la finale régionale.

NIVEAU	NOM	ÉCOLE	PROJET	BOURSE
NIVEAU PRIMAIRE	Thomas Imbeault Stepien	École secondaire de l'Odysée / Lafontaine	Projet : <i>Au rythme de l'hyptique</i>	100 \$
	Anick Tremblay	École secondaire de l'Odysée / Dominique-Racine	Projet : <i>Les étres et puissance</i>	150 \$
	Dany Lanteigne-Poulin et Thomas Richer	École secondaire de l'Odysée / Dominique-Racine	Projet : <i>Le fond, une affaire d'état</i>	150 \$
	Catherine Duchesne et Catherine Plante	École secondaire de l'Odysée / Lafontaine	Projet : <i>Energie Mieux verte</i>	300 \$
	Maude Beaudoin	École secondaire de l'Odysée / Lafontaine	Projet : <i>Prenez soin de nos bébêtes</i>	150 \$
	William Harvey	École secondaire de l'Odysée / Lafontaine	Projet : <i>Un arbre de Noël dans les yeux</i>	200 \$
	Cédric Marchildon	École secondaire Charles-Gravel	Projet : <i>Orientation spatiale vs sexes</i>	100 \$
	Rosalie Bouchard et Noémie Godin Proulx	École secondaire de l'Odysée / Lafontaine	Projet : <i>Si vous en avez assez bien de pas</i>	100 \$
	Marie-Pier Dufour	École secondaire de l'Odysée / Lafontaine	Projet : <i>Source, vous êtes frites</i>	100 \$
	Amy Richard et Justine Beaudin	École secondaire de l'Odysée / Dominique-Racine	Projet : <i>Bis, mais rigolo ?</i>	100 \$
NIVEAU SECONDAIRE	Louis-Philippe Huard	École secondaire Charles-Gravel	Projet : <i>Calculer pour soulager</i>	750 \$
	Mathilde Côté et Sophie-Catherine Fortin	École Andrie Gagnon	Projet : <i>Muséologie et ses effets</i>	100 \$
	Gabrielle Bédard et Elisabeth Munger	École secondaire de l'Odysée / Dominique-Racine	Projet : <i>Atteindre l'ignifuge</i>	200 \$
	Ariane Tremblay et Emmy Tremblay	École secondaire de l'Odysée / Dominique-Racine et Lafontaine	Projet : <i>Où va votre argent ?</i>	100 \$
	Jean-Simon Larouche	École secondaire de l'Odysée / Lafontaine	Projet : <i>Le vin et l'impact d'une drogue</i>	150 \$
	Marie-Pier Dufour	École secondaire de l'Odysée / Lafontaine	Projet : <i>Source, vous êtes frites</i>	100 \$

Pourquoi
se priver de
l'école publique?



31^e Gala d'Excellence du RSEQ scolaire



Prix de l'Entraîneur masculin par excellence à M. Dave McMullen de l'école secondaire De l'Odysée/Lafontaine et Dominique-Racine.

Prix de l'École secondaire ayant le plus contribué au développement des activités physiques et sportives dans son milieu à l'école De l'Odysée/Lafontaine et Dominique-Racine.

Prix de la Meilleure initiative en éthique sportive à l'école De l'Odysée/Lafontaine et Dominique-Racine.



Gala des Prix d'excellence de la Fédération des commissions scolaires du Québec



Prix d'Excellence de la FCSQ à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, catégorie Formation professionnelle, pour l'événement Éducation-Formation Zigzag, je fais mon chemin!

LES ÉCOLES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY

Un milieu de vie formidable dans lequel nos jeunes se fixent des objectifs... et les atteignent!

NOS ÉLÈVES PARI MI LES PREMIERS!

DÉFI GÉNIE INVENTIF 2014

Bravo à tous nos élèves du secondaire qui ont participé au Défi Génie Inventif et félicitations aux sept élèves qui se sont démarqués lors de la finale régionale Rio Tinto Alcan.

<p>2^e PLACE</p> <p>Marijyn Gauthier, Jeanne Tremblay et Virgile Rousseau école secondaire De l'Odysée/ Dominique-Racine</p> <p>Nom de l'équipe: Gabato Médaille d'argent - 2^e cycle du secondaire Prix Rio Tinto Alcan et participation à la finale québécoise du Défi Génie Inventif (mai 2014)</p>	<p>3^e PLACE</p> <p>Bastien Savard, Jean-Philippe Dion et Louis-Philippe Diamant école secondaire De l'Odysée/Dominique-Racine</p> <p>Médaille de bronze - 2^e cycle du secondaire</p>	<p>Andréanne Leclerc école secondaire De l'Odysée/ Dominique-Racine Prix Université Laval</p>
---	--	--

CONCOURS MATHÉMATIQUE 2013

Bravo aux 490 élèves du primaire qui ont participé au Concours Mathématique 2013-2014 et félicitations aux 20 équipes qui nous ont représentés lors de l'épreuve régionale.

<p>PREMIÈRE POSITION</p> <p>Camille Hudon et Justine Blanchette 5^e année, école La Source</p>	<p>DEUXIÈME POSITION</p> <p>Marie-Josée Gagné et Jade Brassard 5^e année, école Sainte-Barthélemy</p>	<p>TROISIÈME POSITION</p> <p>Éloïse Poirier et Laurence Tremblay 5^e année, école Varier</p>
--	---	--

Bravo à tous les élèves du secondaire qui ont participé aux concours Opti-Math et Opti-Math Plus et félicitations aux 45 élèves de notre Commission scolaire qui nous ont représentés lors de la finale régionale.

<p>OPTI-MATH 2014</p> <p>TROISIÈME POSITION</p> <p>Karelle Savard 3^e secondaire, école secondaire De l'Odysée/Dominique-Racine</p>	<p>OPTI-MATH PLUS 2014</p> <p>TROISIÈME POSITION</p> <p>Thomas Richer 4^e secondaire, école secondaire De l'Odysée/Dominique-Racine</p>
--	--

Pourquoi se priver de l'école publique?

Commission scolaire des Rives-du-Saguenay
Partenaire de la réussite!

Médaille académique du Gouverneur général du Canada



La Commission scolaire des Rives-du-Saguenay a souligné avec fierté l'assiduité et la persévérance de quatre élèves d'exception qui se sont vu remettre la médaille académique du Gouverneur général du Canada. Il s'agit de **Mélina Boudreault** (école Fréchette), **Rachel Boudreault-Coutlée** (école des Grandes-Marées), **Gilles-Philippe Morin** (école Charles-Gravel) et **Gabrielle Jalbert** (école De L'Odyssée Dominique-Racine). La cérémonie de remise a eu lieu le 16 septembre dernier. Ces quatre jeunes ont obtenu la plus haute moyenne à la fin de leurs études secondaires dans leur école respective.



Par la même occasion, **le conseil des commissaires a récompensé 25 élèves, jeunes et adultes**, s'étant illustrés de façon exceptionnelle sur la scène provinciale, nationale ou internationale dans une discipline ou un secteur particulier. Ces jeunes se sont vu remettre un certificat reconnaissance pour la persévérance dont ils ont fait preuve dans l'atteinte de leurs objectifs personnels.



Activités réalisées dans le cadre de la convention de partenariat 2010-2014



La convention de partenariat et la convention de gestion et de réussite éducative sont les outils retenus pour concrétiser les liens entre les partenaires et pour s'assurer de la cohérence et de la complémentarité entre le plan stratégique du ministère, le plan stratégique de la commission scolaire et le plan de réussite de l'école ou du centre. Elles visent à intégrer l'ensemble des actions dans une vision globale à partir de laquelle s'insère l'ensemble des programmes et des actions.



L'approche contractuelle se conclut par la signature de la convention de partenariat et des conventions de gestion et de réussite éducative et implique au préalable que les parties travaillent ensemble en vue de l'atteinte de buts et d'objectifs mesurables communs en prenant les moyens nécessaires pour les atteindre. Cette approche est basée sur une gestion axée sur les résultats et sur une reddition de compte annuelle.

L'année 2013-2014 marque la quatrième et dernière année de l'actuelle convention de partenariat signée le 30 juin 2010 par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay. Celle-ci a fait l'objet d'un renouvellement pour 2014-2019 et a été déposée au MELS pour signature.



Le ministère a fixé cinq buts sur lesquels porte la convention de partenariat :

- L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans;
- L'amélioration de la maîtrise de la langue française;
- L'amélioration de la persévérance scolaire et de la réussite scolaire chez certains groupes cibles, particulièrement les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire;
- L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle.



Le tableau suivant présente les objectifs et cibles à atteindre ainsi que les résultats obtenus lors des quatre années d'application.

Buts	Objectifs	Cibles à atteindre				Résultats
		09-10	10-11	11-12	12-13	
But 1 : L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans	1.1 : En 2013, avoir augmenté de 4 % le taux de diplomation et de qualification (passer de la moyenne actuelle des 3 dernières années établie à 74 % à 78 % en 2013).	74 %	74 %	76 %	78 %	Départ : 74 % 2009-2010 : 74,5 % 2010-2011 : 69 % 2011-2012 : 73,7 % 2012-2013 : 72,7 %
	1.2 : En 2012, diminuer à 15 % le taux de décrocheur parmi les élèves inscrits en formation générale des jeunes (passer de 16,7 % à 15,0 % en 2013) ce qui correspond à une diminution de 6 décrocheurs/année devant être ajustée en fonction de la clientèle annuelle réelle.	16,7 %	16,0 %	15,5 %	15,0 %	Départ : 16,7 % 2008-2009 : 10,3 % 2009-2010 : 12,3 % 2010-2011 : 9,7 % 2011-2012 : 9,2 % 2012-2013 : N/D
But 2 : L'amélioration de la maîtrise de la langue française	2.1 : En 2013, avoir augmenté de 1 % par année le taux de réussite des élèves en lecture au bilan des apprentissages à la fin de chacun des cycles du primaire et du secondaire.	88 %	88 %	89 %	90 %	Départ : 88 % 2010-2011 : 88 % 2011-2012 : 89,4 % 2012-2013 : 87,1 % 2013-2014 : 88 %
	2.2 : Jusqu'en 2013, augmenter de 1 % par année le taux de réussite des élèves à l'épreuve de français, volet lecture 3 ^e cycle du primaire.	83 %	83 %	84 %	85 %	Départ : 83 % 2010-2011 : 74 % 2011-2012 : 81 % 2012-2013 : 80 % 2013-2014 : 80 %
	2.3 : En 2013, avoir augmenté de 1 % le taux de réussite au bilan des apprentissages des élèves en écriture à la fin de chacun des cycles du primaire et du secondaire.	87 %	87 %	88 %	89 %	Départ : 87 % 2010-2011 : 85 % 2011-2012 : 87,9 % 2012-2013 : 87,9 % 2012-2013 : 85,9 %
	2.4 : Jusqu'en 2013, augmenter de 1 % par année, le taux de réussite aux épreuves ministérielles en écriture aux 2 ^e et 3 ^e cycles du primaire.	87 %	87 %	88 %	89 %	Départ : 87 % 2010-2011 : 79 % 2011-2012 : 88,5 % 2012-2013 : 87,5 % 2013-2014 : 87,5 %
	2.5 : Jusqu'en 2013, augmenter de 1 % par année le taux de réussite à l'épreuve ministérielle de 5 ^e secondaire, volet écriture.	74 %	77 %	78 %	79 %	Départ : 74 % 2009-2010 : 77,9 % 2010-2011 : 79,1 % 2011-2012 : 82,8 % 2012-2013 : 82 % 2013-2014 : 66 %
But 3 : L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	3.1 : En 2013, avoir augmenté de 1 % le taux de qualification des élèves HDAA.	59 %	59 %	59 %	60 %	Départ : 59 % 2009-2010 : 59 % 2010-2011 : 59 % 2011-2012 : 68 % 2012-2013 : 68 % 2012-2013 : 54 %
But 4 : L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire	4.1 : En 2013, 100 % de nos écoles primaires et secondaires auront effectué un portrait de situation des manifestations de violence à l'école (dont les actes d'intimidation) et auront mis en place une stratégie locale d'intervention en matière de prévention et de traitement de la violence.	50 %	50 %	75 %	100 %	Départ : 50 % 2010-2011 : 75 % 2011-2012 : 100 % 2012-2013 : 100 % 2013-2014 : 100 %
	4.2 : À chaque année scolaire, maintenir dans 100 % de nos écoles et centres une offre alimentaire équilibrée, conforme au guide alimentaire canadien et exempte de « malbouffe ».	100 %	100 %	100 %	100 %	Départ : 100 % 2010-2011 : 100 % 2011-2012 : 100 % 2012-2013 : 100 % 2013-2014 : 100 %
	4.3 : Annuellement, 100 % de nos écoles primaires et secondaires offrent régulièrement aux élèves un enrichissement de l'activité physique en plus des 2 heures d'éducation physique prévues à l'horaire des élèves.	100 %	100 %	100 %	100 %	Départ : 100 % 2010-2011 : 100 % 2011-2012 : 100 % 2012-2013 : 100 % 2013-2014 : 100 %
But 5 : L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle	5.1 : D'ici 2013, maintenir à 4,9 % le taux moyen du nombre de nouveaux inscrits de moins de 20 ans en formation professionnelle (FP) par rapport à la clientèle totale du secondaire.	4,9 %	4,9 %	4,9 %	4,9 %	Départ : 4,9 % 2009-2010 : 8 % 2010-2011 : 8,1 % 2011-2012 : 8,4 % 2012-2013 : 7,6 % 2013-2014 : 7,7 %

Principales réalisations en 2013-2014 relatives au Plan stratégique 2008-2013

Orientation 1

Le développement de la réussite de chaque élève



L'année 2013-2014 en est une de prolongement pour l'actuel plan stratégique de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay. Il s'agit de la dernière année de transition vers l'élaboration de notre nouveau plan stratégique. Tout comme l'année 2012-2013, on peut affirmer de façon globale que les moyens prévus pour atteindre les objectifs fixés ont été réalisés. En effet, l'ensemble des 80 moyens ont été l'objet d'action en 2013-2014 dans la majorité des unités administratives. Cela démontre que les moyens retenus lors de l'élaboration du plan stratégique font partie du quotidien du personnel. Voici un bref survol des actions effectuées dans nos établissements et dans nos services.

Les efforts déployés afin d'améliorer les compétences en français de nos élèves se sont poursuivis en 2013-2014. Comme par les années passées, nos établissements ont pu compter sur l'expertise des conseillers pédagogiques qui, en collaboration avec les équipes d'enseignants, ont contribué à la mise en œuvre d'un grand nombre d'actions adaptées aux besoins des élèves. Le processus de régulation en français a permis d'identifier les forces des élèves de même que les défis à relever afin de favoriser une plus grande réussite tant au primaire qu'au secondaire. Les conventions de gestion et de réussite éducative nous démontrent que chaque école possède son plan d'action en français et a identifié une cible à atteindre afin de pouvoir mesurer l'impact des mesures retenues dans le plan d'action en français.

L'un des grands chantiers pédagogiques de l'année 2013-2014 est le projet CAP sur la prévention piloté par les conseillers pédagogiques. Ce projet vise à mettre en place une intervention précoce auprès des petits du préscolaire et du premier cycle du primaire afin de prévenir les difficultés d'apprentissage en lecture et en écriture.

Le travail amorcé lors de la mise en place de l'actuel plan stratégique s'est poursuivi pour améliorer les compétences de nos élèves en anglais. Plusieurs formations ont été offertes à nos enseignants en anglais langue seconde. L'année scolaire a été marquée par l'implication de deux écoles primaires afin de mettre en place la « démocratisation » de l'anglais intensif pour l'année 2014-2015. L'utilisation des technologies de l'information, la participation à des activités d'échanges



et l'utilisation systématique de l'anglais pendant les cours représentent quelques-unes des actions mises en place pour améliorer les compétences de nos élèves dans cette matière. Un plan d'action en mathématique est également en application du primaire au secondaire. En ce sens, plusieurs outils et formations ont été donnés aux enseignants afin d'harmoniser les pratiques et bonifier les stratégies d'enseignement et d'évaluation.

Plusieurs actions ont été réalisées pour favoriser la réussite de nos élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA). Malgré un contexte budgétaire difficile, la Commission scolaire a ajouté des ressources professionnelles et techniques auprès des jeunes du primaire et du secondaire. L'embauche d'un orthopédagogue conseil et le développement d'un dossier virtuel pour permettre aux élèves d'avoir accès à leurs outils d'aide technologique sur n'importe quel poste informatique de la commission scolaire constituent les faits marquants concernant ce volet du plan stratégique.

Au cœur de la mission de notre organisation, la persévérance et le taux de diplomation sont l'objet d'actions quotidiennes dans toutes les sphères d'activités de la commission scolaire. Le nombre d'actions réalisées en 2013-2014

en témoignent, que ce soit au primaire, au secondaire ou au secteur adulte. Il faut mentionner que le programme de mesure compte maintenant six épreuves « Commission scolaire » afin de favoriser le meilleur suivi possible sur les apprentissages des élèves du primaire et du secondaire. En continuité avec 2012-2013, la concertation entre les services éducatifs, jeunes et adultes, s'est poursuivie afin d'établir des ponts entre ces deux importants piliers de notre organisation. En effet, plusieurs stratégies ont été identifiées afin que les élèves en difficultés et sur le point de décrocher puissent être référés et pris en charge par les services d'éducation des adultes de manière à assurer leur diplomation.

La commission scolaire est un leader en matière de développement des technologies de l'information. Sa rigueur dans la mise en place de tableaux interactifs, la formation du personnel, son engagement dans le développement de la formation à distance en lien avec les technologies de l'information, la mise en ligne d'un nouveau portail transactionnel offrant une solution intégrée pour les inscriptions des élèves adultes ne constituent que quelques exemples de son dynamisme.

Orientation 2



La réalisation professionnelle du personnel de notre organisation

Dans le contexte social et économique actuel, le recrutement de personnel compétent constitue un défi de taille pour notre organisation. La CSRS se doit d'attirer des candidates et candidats de choix en misant sur le dynamisme de son milieu de vie. Elle met de l'avant l'accompagnement, le développement professionnel, le mieux-être et la santé ainsi que la reconnaissance du personnel pour retenir ses employés déjà en poste.

La Commission scolaire doit demeurer à la fine pointe du développement en matière de technologie et de connaissances. Elle a mis en place un plan de formation continue lui permettant de répondre à ce besoin. La CSRS se préoccupe de la santé physique et psychologique de son personnel. Pour ce faire, des partenariats ont été établis afin d'offrir des rabais au personnel désirant s'inscrire à des programmes de remise en forme.

Le comité de développement durable a poursuivi son travail en 2013-2014. Il a notamment lancé une compétition amicale entre les établissements et unités de services de la CSRS dans le cadre de l'activité « Au boulot sans Autosolo » afin de sensibiliser le personnel sur la problématique du transport.

Orientation 3

La collaboration école famille et communauté

Les défis de société que représentent la réussite et la persévérance des élèves interpellent l'ensemble de la communauté. La CSRS a maintenu ses partenariats avec les différents partenaires des milieux socio-économiques en déléguant plusieurs de ses membres à participer à différents projets ou comité (comité MSSS-MELS, comité de développement des infrastructures).

La Commission scolaire des Rives-du-Saguenay a poursuivi la diffusion des réalisations et exploits de ses élèves et de son personnel sur son site Internet et sa page Facebook. Le conseil des commissaires a encore une fois organisé une cérémonie de reconnaissance pour souligner la réussite et le rayonnement de certains de ses élèves sur la scène provinciale, nationale et internationale. Les parents étaient également conviés à cette activité fort appréciée de tous.



Orientation 4

La contribution au développement régional

L'année 2013-2014 a été marquée par plusieurs projets. Par la variété de ses programmes en formation professionnelle, la qualité de l'enseignement et son service aux entreprises, la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay joue un rôle de premier plan dans le développement régional.

Les nombreux partenariats mis en place avec les municipalités situées sur son territoire ont permis de consolider l'utilisation des infrastructures disponibles pour le bénéfice des élèves et des citoyens.

L'implication des établissements dans la vie culturelle régionale, la présence de plusieurs représentants de la Commission scolaire au sein de différents conseils d'administration (Société historique, Centre Jeunesse, etc.), son engagement dans le réseau de l'Éducation internationale et le programme École en réseau témoignent de la contribution de la CSRS au développement régional.

L'année 2013-2014 constitue une année de prolongation du plan stratégique 2008-2013. Nous tenons à souligner la qualité du travail accompli par tout le personnel de notre organisation. L'ensemble des actions réalisées au quotidien ne peut que favoriser la réussite des élèves, jeunes et adultes, et contribuer concrètement au développement de notre région.

La grande majorité des moyens retenus ont été l'objet de plusieurs actions dans les différentes unités administratives de la commission scolaire. On peut conclure que les membres de notre organisation ont répondu aux attentes prévues à l'intérieur des quatre orientations du plan stratégique 2008-2013.

Pour en savoir davantage sur le travail accompli, nous vous invitons à consulter le site Internet de la Commission scolaire dans la section du Plan stratégique 2008-2013 au www.csrsguenay.qc.ca/plan.

Rapport du protecteur de l'élève



Le *Protecteur de l'élève* a été interpellé à onze reprises au cours de l'année 2013-2014. Une seule de ces requêtes a fait l'objet d'une enquête approfondie et d'un rapport déposé aux membres du conseil des commissaires.

Concernant les autres dossiers, ceux-ci en étaient encore à l'étape des discussions avec les représentants de l'établissement concerné ou avec les instances de la Commission scolaire lorsque les parents ont contacté le *Protecteur de l'élève*. Ces dossiers ne se sont pas rendus à l'étape d'une plainte formelle au *Protecteur de l'élève*. Les interventions du *Protecteur* ont alors pris la forme d'une identification des besoins, d'écoute et d'échanges sur les attentes, sur la problématique vécue ou sur les démarches entreprises ou à venir.

Après vérification auprès des intervenants scolaires, il appert que les situations litigieuses ont été traitées en considérant les besoins des élèves concernés et en respectant les règles établies.

Concernant le volet *Intimidation* sur lequel le *Protecteur de l'élève* peut être interpellé, aucun événement de cette nature n'a nécessité son intervention au cours de la dernière année.

Dans un esprit d'amélioration continue, la commission scolaire a élaboré un outil d'évaluation qui a permis à divers intervenants scolaires d'apprécier le travail réalisé par le *Protecteur de l'élève* au cours des trois premières années de fonctionnement du service. Le comité de gouvernance a rencontré le *Protecteur de l'élève* pour échanger sur les résultats de cette évaluation.

Le *Protecteur de l'élève* a également rencontré les membres du comité de parents afin de faire connaître son rôle et les modalités de fonctionnement lors de ses interventions.



Marc Pomerleau
Protecteur
de l'élève
30 juin 2014

Éléments relatifs à l'intimidation et à la violence à l'école

Nature des événements¹ déclarés par les directions d'école à la directrice générale et proportion des plaintes déposées auprès du protecteur de l'élève



Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non, à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace (textos, photos, vidéos, messages), dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

École	Physique	Verbale	Écrite	Électronique (cyberagression)
Charles-Gravel	Cinq événements ou moins déclarés au directeur général.			
L'Horizon	Cinq événements ou moins déclarés au directeur général.			
Sainte-Claire	Cinq événements ou moins déclarés au directeur général.			

Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale (insultes, cris), écrite (textos, notes, etc.), physique (coups, blessures), psychologique (menaces, dénigrement, rumeurs, exclusion) ou sexuelle (propos ou comportements déplacés, gênants, humiliants, etc.), exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

École	Physique	Verbale	Écrite	Électronique (cyberagression)
Charles-Gravel	Cinq événements ou moins déclarés au directeur général.			
L'Horizon	Cinq événements ou moins déclarés au directeur général.			
Sainte-Claire	Cinq événements ou moins déclarés au directeur général.			

Proportion de ces interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève :

0 %

¹ Rappel : les événements pris en compte sont ceux qui ont été répertoriés par l'école et pour lesquels les intervenants ont conclu, après évaluation, qu'il s'agit bien d'actes d'intimidation ou de violence, tels que décrits à l'article 13 de la LIP et qui, conséquemment, ont fait l'objet d'un rapport sommaire au directeur général.

Principaux indicateurs de réussite

Extrait des indicateurs nationaux

Le tableau ci-dessous présente le portrait actuel de la Commission scolaire à partir des indicateurs les plus significatifs de la réussite scolaire.

		2005-2006		2006-2007		2007-2008		2008-2009		2009-2010		2010-2011		2011-2012		2012-2013	
		CSRS	Qc	CSRS	QC												
Pourcentage des élèves ayant accumulé un retard à la fin du primaire																	
1	T	8,3	12,4	4,9	9,7	3,7	9,6	3,2	9,9	4,4	10,8	4	11,1	5,3	11,6	-	-
	F	7	9,9	3,9	7,8	2,7	7,8	2,5	8,1	4,4	8,7	2,1	9,1	4,2	9,5	-	-
	G	9,5	14,7	5,8	11,4	4,6	11,4	3,9	11,8	4,4	12,9	5,8	13,1	6,2	13,7	-	-
Pourcentage des élèves HDAA intégrés (primaire)																	
2	T	85,6	78,8	84,9	78,6	81,9	78,1	86,4	79,8	86,9	80,7	87	81,3	84,7	81,5	86,2	82,1
	F	86	80,7	85,7	80,7	84,6	80,4	88,9	81,7	85,5	82,8	84,7	83,5	79,7	83,9	84,4	84,6
	G	85,4	77,9	84,6	77,7	80,9	77	85,5	78,8	87,7	79,7	87,9	80,2	86,8	80,2	86,9	80,9
Pourcentage des élèves sortant avec diplôme en secondaire 5																	
3	T	75,9	76,1	69,7	73,6	76,8	77	70,4	77,2	75,8	79,1	73,7	78,1	75,6	77,1	-	-
	F	80,5	80,9	74,6	77,4	80,5	80,5	74,4	80,4	77	82,5	78,5	81,6	80	81,2	-	-
	G	70,9	70,7	64,7	69,5	72,5	73,2	66	73,8	74,3	75,3	68,9	74,2	70,6	72,7	-	-
Pourcentage des élèves sortant avec diplôme ou qualification																	
4	T	83	75,8	86	79,3	85,9	79,7	89,7	81,6	87,7	82,6	90,3	83,8	90,8	80,9	-	-
	F	87,9	81,6	91,6	84,4	90,3	84,4	90,3	85,7	88,5	86,4	91,9	87,4	93,4	84,6	-	-
	G	77,6	69,7	80,2	74	80,9	74,8	89	77,4	86,7	78,5	88,8	79,9	87,9	77	-	-
Pourcentage des élèves sortant sans diplôme ou qualification (décrocheurs)																	
5	T	17	24,2	14	20,7	14,1	20,3	10,3	18,4	12,3	17,4	9,7	16,2	9,2	19,1	-	-
	F	12,1	18,4	8,4	15,6	9,7	15,6	9,7	14,3	11,5	13,6	8,1	12,6	6,6	15,4	-	-
	G	22,4	30,3	19,8	26	19,1	25,2	11	22,6	13,3	21,5	11,2	20,1	12,1	23	-	-
Pourcentage des élèves HDAA intégrés (secondaire)																	
6	T	26,4	45,2	13,2	44,6	21,9	45,4	15	47,5	16,9	49	24,4	51,3	39,4	53	35,9	57
	F	24,6	46,1	11,6	45,3	21,7	46,5	16,7	49	19	50	26	53	39,3	54,3	34,7	58,5
	G	27,4	44,7	14,1	44,2	22	44,8	14	46,6	15,8	48	23,5	50,4	39,4	52,3	36,5	56,2
Pourcentage des élèves diplômés en formation professionnelle (peu importe le programme)																	
7	T	81,3	76,2	77,7	77,2	75,2	77,3	78,6	79,1	72,5	79,6	-	-	-	-	-	-
	F	81,5	77,2	76,1	77,2	78,5	77,2	76,4	78,5	74,8	79,4	-	-	-	-	-	-
	G	81,1	75,3	79,4	77,1	71,8	77,4	81	79,7	69,9	79,8	-	-	-	-	-	-
Pourcentage des nouveaux élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle																	
8	T	37,4	32,5	35,3	33,3	41,7	34,1	45,2	33,8	40,6	31,3	39,9	30,7	42,7	31,1	-	-
	F	27,9	26,3	32,4	27,8	35,7	27,9	37,2	28,1	34	26,4	31,5	25,2	37,7	24,8	-	-
	G	48	37,5	38,4	37,8	47,8	39	54,1	38,4	48,2	35,4	50	35,3	48,6	36,2	-	-
Total des effectifs en formation générale adulte																	
9	Ttl	2 415	173 693	2 411	182 678	2 613	186 110	3 575	222 360	4 269	242 994	4 225	240 406	3 416	234 538	-	-
	Var.	-0,45%	0,30%	-0,20%	5,20%	8,40%	1,88%	36,80%	19,48%	19,40%	9,28%	-1,03%	-1,06%	-19,15%	-2,44%	-	-



Principaux indicateurs de réussite (suite)



Constats

1 5,3 % des élèves de la Commission scolaire accumulent des retards d'au moins 1 an durant leur primaire. Cette donnée 2011-2012 constitue une amélioration de 9,8 points de pourcentage comparativement à l'année 2000-2001 qui démontrait que 15,1 % des élèves accumulaient des retards.

À la fin des 6 années que dure en principe le primaire, les enfants ne devraient être âgés que de 12 ans et moins. Un élève qui a 13 ans ou plus est ainsi en situation de retard scolaire; l'âge de l'élève reflète le retard accumulé.

2 Le taux de décrocheurs (élèves qui sortent sans diplôme ou qualification) est de 9,2 % en 2011-2012 comparativement à celui du Québec qui est de 19,1 %. Les données peuvent être comparées à partir de 2008-2009. Le taux de décrochage était alors de 10,3% pour notre commission scolaire.

Le calcul du taux de décrocheurs a été modifié en considérant les inscriptions dans l'année complète suivant celle de l'arrêt des études secondaires sans l'obtention d'un diplôme ou d'une certification reconnue par le MELS.

3 Le pourcentage des élèves HDAA du secondaire intégrés s'est amélioré. Il est passé de 16,9 % en 2009-2010 à 35,9 % en 2012-2013. Au Québec, le taux est de 57 %.

4 Au niveau de la formation professionnelle, le pourcentage des élèves diplômés a baissé de 6,1 % et il est inférieur à celui de l'ensemble du Québec de 7,1 points.

5 Le pourcentage de nos nouveaux élèves de moins de 20 ans inscrits en formation professionnelle est de 42,7 % en 2011-2012 comparativement à 31,1 % pour l'ensemble du Québec.

6 En formation générale adulte, on remarque une diminution du nombre total des effectifs en 2011-2012. C'est la baisse la plus importante depuis plusieurs années.



NOTES :

- La mise à jour annuelle de ces statistiques nous permet d'évaluer la pertinence de nos actions et leurs effets sur la réussite des élèves.
- Le MELS n'a pas fourni de données à jour pour le primaire, la FGA et la FP.

Actions et décisions prises par le conseil des commissaires

Tout au long de l'année 2013-2014, les membres du conseil des commissaires se sont vus interpellés par divers dossiers. Voici le portrait de ceux qui ont davantage attiré l'attention.



Malgré une année difficile sur le plan financier, les décisions du conseil des commissaires ont toujours été prises dans le meilleur intérêt des élèves.

Contexte politique des commissions scolaires et compressions budgétaires.

Devant le dépôt du projet de loi 63 (Loi sur le financement de certaines commissions scolaires pour les exercices financiers 2014-2015 et 2015-2016), le conseil des commissaires a mandaté la présidente afin qu'elle écrive à Mme Pauline Marois, première ministre du Québec, pour dénoncer la décision du gouvernement concernant le remboursement de crédit de taxe scolaire.

Devant le spectre des compressions budgétaires, le conseil a également mandaté la présidente et la directrice générale pour qu'elles revoient la structure administrative afin que celle-ci soit des plus efficiente et efficace. Le conseil a aussi adopté une résolution exprimant leur désaccord complet envers le projet de loi 63. Les membres du conseil ont également demandé au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) d'allouer des budgets spéciaux pour financer les élections scolaires de 2014. Par ailleurs, ils ont adopté le rapport final du comité permanent budgétaire proposant plusieurs pistes de réduction des dépenses ou d'augmentation de revenus.

Toujours en lien avec les restrictions budgétaires, une demande d'autorisation pour l'adoption d'un budget pour l'année scolaire 2014-2015 prévoyant des dépenses supérieures aux revenus de l'ordre de 1 003 782 \$ a été transmise au MELS.

Plan stratégique

Par ailleurs, le conseil a prolongé d'une année son plan stratégique 2008-2013 et a adopté son nouveau plan stratégique 2014-2019.

Partenariats

De concert avec les différents partenaires de la Commission scolaire, le conseil a appuyé le projet de création de Baccalauréat en communication interculturelle et médiatique à l'Université du Québec à Chicoutimi. Il a également appuyé la candidature de Ville de Saguenay pour l'obtention de la Coupe Memorial 2015. De plus, un appui a été signifié relativement aux démarches entreprises avec la Maison familiale rurale du Fjord pour que les élèves inscrits à une MRF reçoivent une pension majorée de 100 \$ mensuellement afin qu'ils puissent bénéficier d'une meilleure accessibilité, peu importe le programme choisi.

Organisation des services éducatifs offerts

Le conseil des commissaires a reconnu que la Commission scolaire devait procéder à une analyse des effectifs et des services offerts dans les écoles primaires. À la suite des travaux menés par le comité et des consultations effectuées auprès des instances concernées, le conseil a accepté de procéder au transfert du service de psychopathologie de l'école La Carrière vers l'école Félix-Antoine-Savard, de procéder au transfert des classes « langage » de l'école Félix-Antoine-Savard vers l'école l'Horizon, de procéder à la fermeture du service de classes-liaisons à l'école l'Horizon et à l'école St-Joseph et de procéder aux aménagements nécessaires afin d'offrir un service de classes ressources aux écoles La Carrière et Sainte-Thérèse. Le conseil a donné son accord pour le maintien du service de classes ressources à l'école Saint-Denis/Saint-Isidore et au transfert du service d'anglais intensif de l'école Antoine-De St-Exupéry vers l'école De L'Odyssee.

Dans un même ordre d'idées, le conseil a accepté que la Commission scolaire procède à des demandes d'ajout d'espace, de subvention ou d'agrandissement, notamment pour l'école Jean-Fortin/La Source, l'école Saint-David et le Centre de formation professionnelle L'Oasis.

Malgré une année difficile sur le plan financier, les décisions du conseil des commissaires ont toujours été prises dans le meilleur intérêt des élèves.

Bilan des états financiers au 30 juin 2014

Au 30 juin 2014

Au 30 juin 2013

ACTIFS FINANCIERS

Encaisse	370 898,49 \$	507 956,29 \$
Subvention de fonctionnement à recevoir	15 042 270,48	9 899 505,75
Subvention à recevoir - financement	25 437 578,15	33 023 210,46
Taxe scolaire à recevoir	987 327,43	565 666,90
Débiteurs	1 225 885,23	1 375 978,47
Stocks destinés à la revente	209 869,07	239 314,19
Fonds d'amortissement afférent aux dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	-	1 755 000,00

TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS

43 273 828,85

47 366 632,06

PASSIFS

Emprunts temporaires	4 700 000,00	2 000 000,00
Créditeurs et frais courus à payer	16 000 131,47	15 311 808,54
Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	1 287 476,66	1 299 811,39
Revenus perçus d'avance	273 656,73	96 904,02
Provision pour avantages sociaux futurs	5 822 809,46	5 393 789,90
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	114 511 891,70	118 651 046,30
Autres passifs	455 054,94	407 057,50

TOTAL DES PASSIFS

143 051 020,96

143 160 417,65

ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)

(99 777 192,11)

(95 793 785,59)

ACTIFS NON FINANCIERS

Immobilisations corporelles	106 694 987,95	102 912 731,47
Stocks de fournitures	671 361,44	684 648,12
Frais payés d'avance	78 332,20	-

TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS

107 444 681,59

103 597 379,59

Surplus accumulés au début	7 803 594,00	8 513 683,77
Surplus (déficit) de l'exercice	(136 104,52)	(710 089,77)

SURPLUS ACCUMULÉS À LA FIN

7 667 489,48 \$

7 803 594,00 \$

FORCES

AVENIR

FORCES AVENIR vise à reconnaître, à honorer et à promouvoir l'engagement de la jeunesse dans des projets qui enrichissent le savoir, qui suscitent le goût de la réussite, le dépassement personnel et le développement du sens civique, contribuant à la formation de citoyens conscients, actifs et responsables, à la fois enracinés dans leur collectivité et ouverts sur le monde.

Environdack

École secondaire
Charles-Gravel
Lauréat de l'année,
AVENIR projet
engagé



M. Sébastien Simard, Kevin Laforge,
Daniel Martel, Camille Morissette
et Tommy Riverin.

Des élèves engagés à transformer des objets destinés au rebut pour aider les autres et préserver l'environnement! À force de recherche et avec un brin de créativité, les élèves de première année du cours de préparation au marché du travail se sont lancé un audacieux défi: construire des chaises *Adirondack* à partir de skis usagés et de bois provenant de palettes d'entreposage et de transport de marchandises. Ils sont une trentaine à créer des chaises magnifiques à partir de presque rien. Chaque chaise est unique, chaque chaise est le fruit du travail de plusieurs élèves, chaque chaise est aussi le symbole d'une initiative qui vise à préserver l'environnement. Un projet qui fait du beau, un projet qui fait du bien.

Gabrielle Bédard

École secondaire
De L'Odysée-
Dominique-Racine
Finaliste,
AVENIR élève engagé



Une élève engagée à se servir de ses talents pour mettre un baume sur les difficultés humaines! Pour Gabrielle, adoucir la vie de ceux qui l'ont moins facile est naturel. Tantôt, elle organise des activités pour de jeunes handicapés qu'elle côtoie à l'école. Tantôt, elle participe à une soupe populaire et distribue des paniers de denrées aux moins nantis. Gabrielle s'engage auprès de jeunes vivant avec un handicap, parce que selon elle, les relations d'aide sont primordiales pour bâtir une société juste, équitable et solidaire.

Manon Fradette

École secondaire
des Grandes-Marées
Finaliste,
AVENIR personnel
engagé



Une enseignante engagée à permettre aux jeunes de découvrir leurs forces! Qu'il s'agisse d'initier les jeunes au plaisir de la lecture, de les aider à découvrir leur style d'apprentissage, d'établir un plan d'action pour leur faire vivre « l'esprit d'entreprendre » ou de former des citoyens responsables, l'enseignante Manon Fradette croit au potentiel de chacun. C'est en guidant les élèves vers une meilleure connaissance d'eux-mêmes qu'elle les outille pour la vie.

Camille Girard

École secondaire
des Grandes-Marées
Finaliste,
AVENIR élève engagé



Une élève engagée à mener de front des projets fondés sur l'action et la communication! Camille Girard est une véritable touche-à-tout. Du show mode de son école au conseil d'établissement, en passant par le comité de vie étudiante, l'animation et la scène, cette élève de 5^e secondaire à l'école des Grandes-Marées est de tous les événements qui font briller son milieu et qui lui permettent de relever des défis. De projets en réussites, elle a développé des qualités d'organisatrice, certes, mais aussi des compétences qui la mèneront loin : le leadership, la confiance en soi, la capacité de travailler en équipe, l'ouverture aux autres.

Kévin Jean-Girard

École secondaire
Charles-Gravel
Finaliste,
AVENIR élève
persévérant



Un élève engagé à mettre ses talents de bédéiste au profit de sa réussite scolaire! Kévin Jean-Girard déborde de talent, un talent qu'une enseignante du présecondaire a découvert et mis à l'avant-plan. Il n'en fallait pas plus pour que l'équipe du journal de l'école, Le Gravillon, recrute Kevin et le mette à contribution. Ce jeune artiste, trop souvent confronté à l'échec au cours de son cheminement scolaire, a repris confiance en lui, en ses capacités, en son avenir. La bande dessinée est devenue un tremplin pour la réussite et la réussite, un tremplin pour vivre sa passion.

Règlement relatif au **Code d'éthique et de déontologie** des commissaires de la CSRS



PRÉAMBULE

Conformément aux articles 175.1, 175.2 et 175.3 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires adopte un code d'éthique et de déontologie applicable à l'ensemble de ses membres.

Les commissaires doivent, dans l'exercice de leurs fonctions, agir avec honnêteté, loyauté et intégrité, au mieux des intérêts de la Commission, avec diligence et compétence, comme le ferait toute personne raisonnable en de pareilles circonstances.

L'adoption de ce code et les engagements officiels envers celui-ci accroissent et maintiennent la confiance du public en l'intégrité de l'administration de la Commission scolaire.

1. OBJECTIFS

De façon générale, le présent règlement s'inscrit dans un contexte de transparence et se veut une garantie de confiance et de crédibilité pour le public à l'égard des commissaires.

Plus spécifiquement, ce règlement dicte des règles de conduite aux commissaires, propose des mesures de prévention par des déclarations d'intérêts, identifie des situations conflictuelles, prévoit l'imposition de sanctions et veut être un gage de décisions exemptes de conflits d'intérêts.

2. DÉFINITIONS

COMMISSION

La Commission scolaire des Rives-du-Saguenay.

COMMISSAIRE

Un commissaire élu ou nommé en application de la Loi sur les élections scolaires et/ou un commissaire représentant du comité de parents.

ÉTHIQUE

Ensemble de valeurs ou de principes liés à la mission de l'organisation, destiné à aider le développement d'un jugement sûr lors d'une décision à prendre ou d'un comportement à adopter.

CONFLIT D'INTÉRÊTS

Toute situation où le commissaire risque d'avoir à choisir entre son intérêt personnel ou celui de ses proches et celui de la Commission scolaire.

3. CHAMP D'APPLICATION

Le présent code d'éthique et de déontologie s'applique particulièrement dans les rapports entre les commissaires, entre un commissaire et un gestionnaire, entre un commissaire et un citoyen ou un organisme, entre un commissaire et tout intervenant.

Le présent code s'applique en tout temps, que ce soit lors d'une séance publique du conseil, d'une séance du comité exécutif, d'un huis clos, d'une séance de travail ou en dehors de ces occasions. Son application se poursuit après son mandat pour les questions relatives à la confidentialité et à toute information privilégiée qu'il a pu obtenir en cours de mandat.

4. DEVOIRS ET OBLIGATIONS DES COMMISSAIRES

La plupart des principes énoncés ci-après relèvent du simple bon sens ou encore font appel au sens naturel de la justice et de l'honnêteté. En faisant connaître les principes auxquels elle croit et adhère, la Commission souhaite aider tous les intéressés à orienter leur action.

4.1. Les devoirs généraux

4.1.1. Le commissaire participe avec assiduité à toutes les sessions du conseil et/ou du comité exécutif et se conforme aux règles du code de procédure d'assemblée délibérante de la Commission.

4.1.2. Le commissaire qui ne peut participer à une session ordinaire ou extraordinaire motive son absence auprès du président ou du secrétaire général.

4.1.3. Le commissaire évite toute situation qui pourrait le mettre en conflit d'intérêts.

4.1.4. Le commissaire s'assure d'avoir l'information nécessaire à la prise de décision.

4.1.5. Le commissaire doit respecter les règlements et politiques établis par la Commission.

4.1.6. Le commissaire doit s'abstenir de toute forme de discrimination comme par exemple celles basées sur l'âge, le sexe, l'ethnie, la fortune, la religion, les handicaps, les liens parentaux, etc.

4.2. Relations avec les pairs

4.2.1. Le commissaire traite ses collègues avec respect et courtoisie

4.2.2. Le commissaire est solidaire, en tout temps, des positions prises par le conseil des commissaires et le comité exécutif.

4.2.3. Le commissaire s'interdit de critiquer publiquement les autres commissaires.

4.2.4. Le commissaire se montre compréhensif envers ses collègues et consent à les aider au besoin.

4.2.5. Le commissaire évite de surprendre la bonne foi d'un collègue ou de se rendre coupable d'un abus de confiance.

4.2.6. Le commissaire exerce ses fonctions dans un esprit de collégialité.

4.3. Relations avec les employés

4.3.1. Le commissaire traite chacun des cas à l'étude avec équité et justice.

4.3.2. Le commissaire sait écouter les doléances des employés dans le plus grand respect, sans toutefois se poser en juge ou faire de l'ingérence au niveau du fonctionnement interne de la Commission.

4.3.3. Le commissaire sait reconnaître les mérites des employés et évite tout propos qui pourrait les discréditer.

4.3.4. Le commissaire prend toutes ses décisions en fonction d'assurer les meilleurs services possibles aux élèves.

4.4. Relations avec la Commission

4.4.1. Dans la mesure du possible, le commissaire se rend disponible pour participer à des comités de travail ou à des activités des élèves.

4.4.2. Le commissaire doit se rappeler qu'il est le premier répondant des décisions prises par son conseil et son comité exécutif.

4.4.3. Le commissaire est bien conscient que son mandat de commissaire trouve toute sa force légale au moment où il siège en conseil ou en comité exécutif, alors que son président conserve ses pouvoirs et ses droits en tout temps pendant la durée de son mandat.

4.5 Relations avec le public

4.5.1. Le commissaire reconnaît que son rôle lui confère des responsabilités à l'égard du public et que ses relations avec celui-ci doivent être imprégnées de respect, de loyauté, de franchise et de transparence.

4.5.2. Le commissaire reconnaît que la nature de sa fonction lui crée l'obligation de vivre en citoyen exemplaire.

- 4.5.3. Le commissaire utilise un langage correct et respectueux qu'une société peut exiger d'un administrateur scolaire.
- 4.5.4. Le commissaire est à l'écoute de son milieu et doit agir au meilleur des intérêts du public avec diligence, compétence et impartialité.
- 4.5.5. Le commissaire a le pouvoir de faire une déclaration personnelle qu'il croit d'intérêt public. Le commissaire reconnaît que sa déclaration demeure personnelle s'il n'a pas reçu le mandat officiel d'intervenir au nom de l'ensemble des commissaires ou de la Commission.

5. SITUATIONS DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

- 5.1. Chaque commissaire doit prendre les dispositions qui s'imposent pour éviter les conflits d'intérêts réels, potentiels ou apparents, dans l'exercice de ses fonctions.
- 5.2. Chaque commissaire a l'obligation de dévoiler la nature de toute situation où il se trouverait en conflit d'intérêts directement ou indirectement, en utilisant le **formulaire apparaissant en annexe I**.
- 5.3. Une première déclaration est produite par chaque commissaire après l'entrée en vigueur du présent code ou après une entrée en fonction comme commissaire. Par la suite, il sera tenu de produire une déclaration en début de mandat et chaque fois qu'une nouvelle situation l'exige.
- 5.4. Ces déclarations sont remises au président du conseil des commissaires et acheminées par la suite à la secrétaire générale.
- 5.5. Toute nouvelle déclaration rend caduque la précédente, laquelle est retirée et remise à la personne concernée.
- 5.6. La notion de conflit d'intérêts peut être abordée sous les quatre volets suivants :
- 5.6.1. Au regard de l'argent
- avantages directs, pots-de-vin, cadeaux, marques d'hospitalité et autres avantages;
 - utilisation à des fins personnelles de la propriété de l'organisme sous réserve des politiques et instructions existantes;
 - relations contractuelles entre l'organisme et une organisation extérieure dans laquelle le commissaire possède un intérêt direct ou indirect.
- 5.6.2. Au regard de l'information
- utilisation à des fins personnelles ou trafic d'informations privilégiées.
- 5.6.3. Au regard de l'influence
- utilisation des attributs d'une charge pour infléchir une décision ou obtenir directement ou indirectement un bénéfice à son propre avantage ou à celui d'une tierce personne avec laquelle on est lié.
- 5.6.4. Au regard du pouvoir
- abus d'autorité y compris le traitement de faveur;
 - le fait de se placer dans une situation de vulnérabilité ou de porter atteinte à la crédibilité de l'organisme en ayant un comportement indigne ou incompatible avec les exigences de la fonction.

6. MÉCANISME D'APPLICATION

- 6.1. Toute plainte au regard du présent règlement doit être déposée au directeur général qui verra à la référer à la ou les personnes chargées de déterminer s'il y a eu contravention au code et d'imposer une sanction, s'il y a lieu.
(Réf. : article 175.1 de la LIP – 5^e paragraphe).

6.2. Sanctions

La loi prévoit, entre autres, les procédures en déclaration d'inhabilité à siéger à titre de commissaire (notamment l'article 21 de la Loi sur les élections scolaires, les articles 304 à 312 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités) de même que l'obligation de remettre la valeur de l'avantage reçu (notamment l'article 175.3 de la Loi sur l'instruction publique).

Dans les autres cas, la ou les personnes chargées d'imposer une sanction peuvent édicter l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- 6.3.1 **Avis verbal** : en cas d'infraction mineure au présent code, la ou les personnes chargées de déterminer s'il y a eu contravention au code pourront servir un avis verbal au commissaire fautif.
- 6.3.2 **Avis écrit** : en cas d'infraction plus sérieuse ou de récidive, la ou les personnes chargées de déterminer s'il y a eu contravention au code pourront servir un avis écrit au commissaire fautif. Cet avis devra indiquer ce qui constitue l'essentiel de l'infraction et la correction à apporter.
- 6.3.3 **Blâme** : en cas d'infraction sérieuse ou de récidive, la ou les personnes chargées de déterminer s'il y a eu contravention au code pourront déposer, en assemblée publique, une motion de blâme à l'encontre du commissaire fautif.
- 6.3.4 **Participation aux comités** : en plus des sanctions précédentes, la ou les personnes chargées de déterminer s'il y a eu contravention au code pourront déchoir un commissaire de ses charges ou de ses droits de participation au sein de comités de la Commission scolaire ou à titre de représentant de la Commission scolaire.
- 6.3.5 **Coupe de rémunération** : exceptionnellement, la ou les personnes chargées de déterminer s'il y a eu contravention au code pourront imposer une coupe de rémunération d'un commissaire.
- 6.3.6 **Suspension** : exceptionnellement, le commissaire pourra être suspendu sans rémunération; toutefois, cette suspension ne peut être considérée comme étant un défaut d'assister au conseil des commissaires au sens de l'article 193 de la Loi sur les élections scolaires.

7. LA RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES

- 7.1. La rémunération et les autres bénéfices et avantages pouvant être accordés aux commissaires sont fixés par décret du gouvernement du Québec (décret 545-90 du 25 avril 1990).

- 7.2. Les modalités relatives à la répartition du montant total disponible selon le décret sont décidées par le conseil des commissaires.
- 7.3. La Commission définit par politiques les modalités relatives aux frais de voyage et de déplacement, aux frais liés à des activités de représentation et à tout gain obtenu en résultat d'une quelconque activité de représentation.

8. ACCESSIBILITÉ DU CODE D'ÉTHIQUE

- 8.1. Le code d'éthique et de déontologie est accessible au bureau du Secrétariat général :
36, rue Jacques-Cartier Est
Chicoutimi (Québec) G7H 1W2.
Tél. : 418 698-5000.

9. ENTRÉE EN VIGUEUR

- 9.1. Le présent règlement entre en vigueur le jour de son adoption par le conseil des commissaires, soit le 8 mai 2007.

10. ABROGATION

- 10.1. Le présent règlement sur le Code d'éthique et de déontologie des commissaires remplace le Règlement (R)-1998-02 adopté le 27 janvier 1998.



Manquement au Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires

Conformément à l'article 175.1 de la Loi sur l'Instruction Publique, le rapport annuel doit en outre faire état du nombre de cas traités et de leur suivi, des manquements constatés au cours de l'année par les instances disciplinaires, de leur décision et des sanctions imposées par l'autorité compétente ainsi que du nom des commissaires déchus de leur charge par un tribunal au cours de l'année.

Pour l'année scolaire 2013-2014, aucun manquement n'a été traité.





Partenaire
de la réussite !



Préparé par la direction générale de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay
36, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi (Québec) G7H 1W2 | 418 698-5000

www.csrsguenay.qc.ca